

## Protocole sanitaires Hébergements pour les groupes (ACM, scolaires, structures médicosociales, clubs sportifs,..)

### Pont d'Oully Loisirs

Notre protocole s'appuie sur le texte réglementaire suivant :

- Pour les Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement : Le protocole pour la reprise des accueils collectifs de mineurs avec hébergement, en date du 9 juin 2020, édité par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse ;

Lors de votre arrivée sur notre Base de loisirs, **le responsable du groupe doit se présenter seul à l'accueil** le jour de la prestation. Il doit fournir les noms et prénoms et numéros de téléphone de tous les participants à la personne chargée de l'accueil (traçabilité Covid 19).

Nous avons l'obligation d'appliquer **une amplitude de 6h entre chaque location**. Ainsi, par exemple, si l'hébergement a été libéré à 10h, nous serons en capacité de vous accueillir dans les locaux qu'à partir de 16h.

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'accueil. En cas d'accès, ils doivent être munis de masques.

#### 1°) L'entretien des hébergements :

- **Vous devez contribuer à l'entretien des locaux** en utilisant les procédures et produits avec des gants de ménage. Nous mettons à votre disposition tout le matériel. Il doit être réalisé deux fois par jour. **Pour vous aider** lors de votre séjour, nous proposons un forfait « désinfections quotidiennes » avec deux passages par jour (uniquement dans les parties communes) pour un montant de 30 € par jour. Réservez au plus vite pour que nous puissions ajuster au mieux les effectifs de notre équipe salariée.
- **Nous nous chargeons de l'approvisionnement en équipements et produits** nécessaires à l'hygiène (savon liquide, essuie-mains à usage unique, gel hydro alcoolique ...) dans les parties communes.
- **Les locaux seront aérés** plusieurs fois par jour. Au minimum entre 10 et 15 min le matin et le soir lors de la désinfection.
- La participation des mineurs aux tâches de nettoyage (non pas à celles de la vie quotidienne !) sera limitée. Ces dernières doivent être prioritairement réservées à des intervenants adultes munis de protections individuelles.

#### 2°) Les conditions d'hébergement

Le texte stipule :

« Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Cependant, il est fixé par l'organisateur en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Le respect de la distanciation physique nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre de jeunes susceptibles d'être accueillis au sein des séjours. »

Ainsi, dans nos hébergements, les nouvelles capacités d'accueils sont les suivantes :

- Bungalows toilés : 12 et 20 personnes
- PAJ (tentes louées) : 60 couchages
- PAJ (emplacements nus) 150 couchages
- Gîte de La Potiche : 32 couchages
- Gîte du Moulin Neuf : 30 couchages

Le nombre de lits par chambre est fixé par POL. Une distance de **1m entre chaque lit** est respectée.

L'utilisation en simultané des **deux couchettes d'un lit superposé est autorisée**, à la condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche.

En cas d'hébergement sous tentes, ces dernières doivent permettre le respect des règles de distanciation physique.

Ainsi, nos 10 tentes canadiennes (5 /6 places) pourront accueillir 3 personnes maximum et nos 15 tentes 2 secondes 3 places pourront accueillir 2 personnes maximum.

Tous nos hébergements ont été désinfectés de manière approfondie. Les logements ont été épurés et les couvertures ont été retirées. Vous devez donc **venir avec vos sacs de couchage**.

### 3°) La restauration

« Autant que possible, la restauration doit être envisagée sous forme de panier ou de plateaux repas. A défaut, l'organisation des temps et l'accès aux lieux de restauration doivent être conçus de manière à limiter au maximum les files d'attente. »

Au sein de nos gîtes ou bungalows toilés, les espaces de restauration sont pleinement réservés aux locataires. Les règles d'hygiène et gestes barrières font l'objet d'un affichage dans les salles de restauration.

En ce qui concerne la restauration sur le Point Accueil Jeunes, deux solutions sont possibles :

- Une restauration en gestion libre de votre part (avec une de vos tentes cuisine ou un de nos marabout. Nous avons également la possibilité de nous mettre à disposition un réfrigérateur. Pensez à réserver !
- Une restauration en demi-pension ou pension complète via notre prestataire :
  - Une aide au repas sera organisée gratuitement par POL (distribution des repas froids le midi et mise en température le matin et le soir)
  - Les repas froids seront privilégiés le midi ;
  - Les horaires de repas seront déterminés à l'avance afin de permettre une meilleure fluidité.

**Dans tous les cas, vous devez :**

- **Confirmer votre effectif final** (hébergement, activité et restauration) 7 jours avant votre séjour ;
- **Ne pas accéder à l'office de réchauffage dont l'accès est interdit** à toute personne extérieure à l'équipe de POL ;
- Aménager des tables pour assurer le respect d'une distance de **1 mètre linéaire entre 2 tables** ;
- **Désinfecter des tables et dossiers de chaise** est effectuée après chaque repas ;
- **Veiller au lavage des mains** avant et après le repas.

4°) Les sanitaires

Les gîtes disposent de leurs propres sanitaires privés. Pour rappel, deux désinfections quotidiennes sont obligatoires. Nous pouvons vous aider dans cette tâche (forfait de 30 € / jour).

Pour les bungalows toilés et les hébergements sur notre Point Accueil Jeunes, nous disposons de :

- 31 douches
- 16 WC
- 17 éviers pour la vaisselle

Afin de limiter les risques de contamination, nous procéderons à :

- **L'attribution de douches et de WC pour chaque groupe** ;
- Une **désinfection au minimum deux fois par jour** par le personnel de POL ;
- Une **fermeture à clé des sanitaires** qui vous seront mis à disposition. Vous devrez refermer les sanitaires après chaque utilisation ;
- Les **éviers seront équipés de distributeurs de savons** et d'un affichage rappelant la nécessité de se laver les mains avec du savon après la vaisselle.

Les autres publics de la Base de loisirs (clients individuels ou groupes à la journée) disposeront d'un bloc sanitaire spécifique.

5°) A votre départ des bungalows ou des gîtes

Nous vous demandons de **retirer le linge de lit**, en incluant également les draps housses et les protège oreillers afin que notre prestataire procède au lavage. Un sac prévu à cet effet vous sera donné.